

Rapport P-196 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-196 intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 6 novembre 2007)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-196 au Conseil administratif.